

Boulangier- Pâtissier (15 à 25 ans)

RÉF | 2943

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de :

- Effectuer le contrôle et le rangement des marchandises suivant la législation;
- Réaliser les pâtes levées et non levées;
- Mettre en forme les produits de boulangerie;
- Cuire et conditionner les produits de boulangerie;
- Réaliser les pâtes tendres, grasses, feuilletées, les biscuits et les meringues;
- Réaliser les compositions;
- Finaliser les produits de pâtisserie;
- Réaliser les produits de boulangerie et de pâtisserie salés;
- Assurer le nettoyage et le rangement selon le plan de nettoyage;
- Respecter les règles professionnelles.

Programme

Connaissances générales :

Communication; Droit; Economie; Mathématiques.

Connaissances professionnelles :

1ère année :

Introduction à la formation (8h);

Règles professionnelles (20h);

Réaliser des produits de boulangerie (62h);

Réaliser des pâtisserie (70h);

Décorer les produits de pâtisserie (20h).

2ème année :

Fabriquer des produits en pâtisserie sous contrôle (64h);

Fabriquer des produits en boulangerie sous contrôle (52h);

Réaliser des produits semi-complexes de chocolat, massepain, décorations (12h).

3ème année :

Présenter et vendre des produits de boulangerie-pâtisserie

(12h);
 Fabriquer des produits en pâtisserie (32h);
 Fabriquer des produits de boulangerie (48h);
 Réaliser des produits complexes en chocolat, massepain, décorations (20h);
 Réaliser des fabrications glacées de base (16h).

[Pour plus d'informations, visitez le site de l'organisme.](#)

Pratique en entreprise :

Formation en alternance via un [contrat d'alternance](#) :

- formation théorique au centre de formation;
- formation pratique en entreprise.

Vous devrez donc trouver un patron-formateur qui accepte de vous engager sous contrat d'alternance.

Le délégué à la tutelle est l'intermédiaire indispensable à la conclusion du contrat d'alternance. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil ([voir les permanences des délégués à la tutelle](#)).

Le contrat d'alternance répond à l'obligation scolaire et peut être conclu à tout moment de l'année.

Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et peut aboutir à l'engagement de l'apprenti au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

Vous souhaitez en savoir plus sur l'alternance ? [Consultez ALT+](#)

Certification(s) visée(s)

Certificat d'apprentissage, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Type de formation

[Alternance PME](#)

ORGANISATION

Durée

3 année(s)

Horaire

en journée
 12 heures par semaine en 1ère année; 8 heures en 2ème et 3ème année.

Début	Septembre
Coût	70 € frais administratifs & fournitures - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois sur présentation du formulaire A15 de moins de 2 mois -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir entre 15 et 25 ans.
Vous devez :

- **avoir atteint l'âge de 15 ans.** Sachant que le contrat d'alternance doit se terminer au plus tard l'année de vos 26 ans, l'accès après 23 ans devra être conditionné à l'établissement du plan de formation.
- **avoir fréquenté au moins deux années dans le premier degré de l'enseignement secondaire.**

Dans certains cas spécifiques, en fonction de votre parcours scolaire et de vos compétences, vous devrez suivre un programme de cours préparatoires préalable à votre formation en entreprise.

Vous ne répondez pas à ces conditions ? Vous avez des questions ?

Nous vous recommandons de prendre contact avec un [délégué à la tutelle](#) du SFPME.

Les ressortissants étrangers hors union européenne de plus de 18 ans doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Les inscriptions sont ouvertes toute l'année. [Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme.](#)

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux contrats d'alternance, il s'assurera que vous êtes dans les conditions d'admission. Il établira avec vous un plan de formation (durée et choix du métier). [Consultez les permanences des délégués à la tutelle.](#)

Organisme

Efp - Sfpme : Apprentissage

Rue de Stalle 292b

1180 Uccle

Tél: efp 0800 85 210

<http://www.efp-bxl.be>

